



Bulletin d'information JUIN 2019

SOMMAIRE

Rapport du Président: Fabian Rozemberg	p. 1
Rapport du secrétaire général: Philippe Vogel	p. 3
Nouvelles de l'OMPr; entretien avec Philippe Müller	p. 6
Assemblée générale UPIAV et table ronde	p. 7
Formation & annonces culturelles	p. 8
Visite de chantier, VORTEX et entretien avec l'architecte Jean-Pierre Dürig	p. 9

IMPRESSUM

Bulletin d'information trimestriel édité par
l'Union patronale des ingénieurs et architectes vaudois.
Rédaction : Philippe Vogel, Josette Schneider, Alexandre Pilloud
Edition: Studio No³ - Vevey;
Secrétariat permanent : rue Beau-Séjour 16 1003 Lausanne
Tél. 021-323 06 26 - info@upia.ch - www.upia.ch
Crédits images et illustrations: sauf mention expresse Studio No³ Vevey

ÉDITORIAL, FABIAN ROZEMBERG



Nous, architectes et ingénieurs, à l'approche de la fin des vingt premières années du millésime 2000, faisons face aux nouveaux défis de l'exercice de nos métiers. Dans un contexte de digitalisation omniprésente et d'actualités presque quotidiennes quant aux tâches réalisées par des robots, nous nous battons pour disposer de conditions-cadres qui nous permettent d'exercer nos métiers dans les règles de l'art, qui datent de fort longtemps.



De nos jours, nous devons justifier au quotidien de la valeur de nos professions, en essayant de mettre en évidence la différence entre une intervention avec ou sans une réflexion d'architecte ou d'ingénieur. La société avance vers un modèle qui se base sur l'utilisation de quantités massives d'informations, aussi

connues sous le nom de Big Data. Certes, nos professions en profitent également, mais pour nous, il n'y a pas que le Big Data pour rassembler les défis techniques avec la matérialisation du modèle de fonctionnement que la société recherche. Pour l'instant, il n'existe aucun robot capable de valoriser un paysage, l'art d'un bâtiment ou d'un viaduc, ou de dialoguer avec un mandataire pour comprendre les souhaits d'un maître d'ouvrage ou la mentalité et les habitudes des voisins d'un quartier ou d'une région.

Pour les architectes et les ingénieurs, il est plus important que jamais de faire comprendre les avantages et la valeur d'une réflexion afin de rallier la technique et l'humain. Nous avons tous des exemples de mises en concurrence en gré à gré concurrentiel, d'appels d'offres qui ne demandent pas une description d'approche méthodologique ou de demandes d'offres dont le prix prime sur tous les autres critères. Il est donc plus important que jamais que nous réussissions à mettre en évidence la valeur de nos professions. L'UPIAV contribue à cette tâche avec toute son énergie.

Le bilan de ces derniers douze mois est intense et riche. Comme notre secrétaire général l'explique en détail dans son rapport, nous avons intensifié nos interventions sur plusieurs fronts, de la suite de la CCT via la CPP à la révision de la Loi sur les marchés publics, en passant par notre implication dans d'autres institutions de la branche et de multiples contacts avec les autorités politiques cantonales et communales. Les résultats sont pour l'instant réjouissants, et je tiens à remercier ici l'engagement sans faille de notre comité, de notre secrétaire général et de son adjointe. Je remercie également notre spécialiste en communication et du fort engagement dont il a lui aussi fait preuve, avec pour mission spéciale de nous accompagner cette année dans nos réflexions internes.

Cette AG marque le mi-chemin de ma présidence de l'UPIAV. Lors de cette période, j'ai tenu à travailler sur trois axes principaux :

1. Assurer la continuité des prestations et services à disposition des membres pour soutenir l'activité de leurs bureaux d'architectes et d'ingénieurs ;
2. Augmenter la visibilité de l'UPIAV pour assurer l'implication et la participation dans la prise de décisions qui concernent les bureaux d'architectes et d'ingénieurs, dans le but de garantir que la position de l'UPIAV soit communiquée et prise en considération ;
3. Renforcer l'identité de l'UPIAV pour construire sur notre histoire et préparer notre avenir. Nous devons attirer de nouveaux membres avec une nouvelle stratégie de communication qui doit nous positionner clairement comme garants de la défense des intérêts des bureaux, avec engagement, pluridisciplinarité et intégrité.

Sans faire une liste exhaustive, lors de ces derniers douze mois, nous avons...

- réalisé des interventions très importantes via notre permanence juridique pour prêter assistance dans des cas précis et complexes en lien avec les marchés publics et de la mise en oeuvre de la CCT.
- assumé la présidence de la Commission Professionnelle Paritaire lors de sa création pour assurer une mise en route cohérente avec l'esprit de la CCT et ses objectifs.
- assumé la présidence de l'InterAssar pour contribuer à la pérennité de cette institution fortement appréciée par les architectes.
- rencontré les représentants des départements et services cantonaux et communaux (UCV) pour échanger autour de nos métiers, et particulièrement sur les priorités des bureaux d'architectes et d'ingénieurs de notre canton.
- renforcé les relations avec d'autres associations comme la SIA Vaud, la CRAIA, l'USIC, Construction-Vaud, FVE, CUB et autres.
- collaboré étroitement avec l'AMPP pour transmettre des messages clairs et représenter les intérêts des bureaux d'architectes et d'ingénieurs vaudois lors de la révision de la Loi sur les marchés publics.
- fait un important travail d'introspection pour définir une vision, une mission et les valeurs de l'UPIAV.
- défini une nouvelle stratégie de communication pour nous rapprocher toujours plus de nos membres et nous aider à être plus visibles des bureaux non membres, d'autres institutions et de la société en général.
- poursuivi une gestion financière qui assure la continuité d'une situation saine de nos comptes.

Je tire donc un bilan très satisfaisant de ces douze derniers mois d'activité et me réjouis de vous en parler, chers membres, lors d'une assemblée générale qui sera complétée par une présentation sur notre identité et une table ronde autour de l'innovation.

Avant de conclure, il me semble important d'adresser des remerciements tout particuliers à Madame la Présidente du Conseil d'État, Nuria Gorrite, pour son soutien lors de nos efforts pour l'approbation et la mise en vigueur de la CCT à force étendue. Nous avons eu l'honneur de compter sur sa présence lors de la conférence de presse du lancement de la CCT, ce qui nous a permis de confirmer une vision commune sur l'importance de défendre notre secteur d'activité sur le Canton de Vaud.

Nous, président, secrétariat et comité, restons bien entendu à votre entière disposition et profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement nos membres de leur confiance que nous espérons mériter à nouveau en vue du prochain exercice.

Fabian Rozemberg, Président UPIAV



RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PHILIPPE VOGEL



L'assemblée générale est, comme chaque année, l'occasion pour le secrétariat de vous donner des nouvelles du fonctionnement et des activités de l'UPIAV pendant les douze derniers mois.

On souligne d'emblée que cette période a été l'occasion de fêter deux résultats que nous considérons comme très satisfaisants pour la défense et la promotion des activités des bureaux d'architectes, d'ingénieurs et d'urbanistes de ce canton.

Finalisation de la Convention Collective de travail

Il y a d'abord eu la finalisation et la mise en application de la convention collective de travail avec force étendue des bureaux d'architectes et d'ingénieurs à partir du 1er janvier 2019.

Après la fin des négociations avec les autres associations concernées, dont le syndicat Unia, la CCT a dû passer au travers d'un examen auprès du DEV de l'Etat de Vaud et du SECO de la Confédération.

Elle a été publiée dans la FAO courant décembre 2018 sans susciter de remarques ou d'oppositions. Elle a été visée par le Conseil fédéral et surtout approuvée par le Conseil d'Etat avec entrée en force le 1er janvier 2019, selon publication parue dans la FAO du 14 décembre 2018.

Qu'on se le dise étant donné que nous avons le sentiment que certains bureaux ne semblent même pas encore être au courant : depuis le début de l'année existe une CCT à force étendue à laquelle sont assujettis tous les bureaux prestataires de services dans la construction sur sol vaudois, respectivement actifs sur sol vaudois quand ils proviennent d'autres cantons ou de l'étranger.

Cela recouvre les architectes, les ingénieurs, les ingénieurs spécialisés, les urbanistes, les bureaux spécialisés dans les transports et la mobilité ainsi que tous les bureaux actifs dans des secteurs qu'on peut qualifier de périphériques, comme le conseil, l'expertise, la formation continue, etc. En admettant que, dans ces secteurs, il faille examiner de cas en cas si le bureau est ou non soumis. La question a également été soulevée concernant les bureaux de géomètres dont les activités se sont étendues à l'aménagement du territoire ainsi que concernant les entreprises générales et totales. Ces

questions demeurent aujourd'hui ouvertes.

A été mandaté pour la mise en place de la CCT le Centre patronal qui gère également le secrétariat de la CCT. Plusieurs séances de travail ont permis de mettre en place la Commission paritaire qui va superviser les contrôles paritaires auprès des bureaux. Une fois vérifiés, ces bureaux pourront d'ailleurs disposer d'une attestation de conformité à valoir dans les marchés publics. Plusieurs bureaux semblent prendre les devants et demander à être contrôlés pour obtenir ladite attestation. Les premiers contrôles devraient commencer à se mettre en place à partir de mi-2019, soit à partir de maintenant. C'est l'UPIAV, en la personne de Fabian Rozemberg, qui assume la présidence de la CPP, ce qui paraît logique compte tenu de la structure que l'UPIAV peut mettre à disposition et du fait que la CCT à force étendue est directement issue de notre CCT antérieure dont nous avons une longue expérience.

Nous nous réjouissons de connaître le résultat des premiers contrôles paritaires, en précisant que nous n'avons aucun souci concernant les bureaux UPIAV qui ont une longue expérience de la CCT. Sont en revanche à craindre plus de difficultés concernant les nombreux bureaux qui ne sont membres d'aucune association et qui ne sont peut-être même pas conscients de l'entrée en vigueur de la CCT.

Révision de la Loi fédérale sur les marchés publics

Le deuxième point de satisfaction concerne le résultat positif de tous les efforts accomplis dans le cadre des travaux de révision de la Loi fédérale sur les marchés publics, qui viennent de se boucler devant le Conseil national et le Conseil des Etats à Berne.



image wikipedia CC par Floofly

Lorsque ces travaux se sont mis en route voici maintenant plusieurs années, nous avons immédiatement réagi étant donné que dans le projet, les instances fédérales prévoyaient, au niveau du respect des conditions sociales et du droit du travail, de passer du lieu d'exécution (lieu du chantier) au lieu de provenance (siège du bureau).

Comme les cantons suisses allemands et les cantons romands autres que Vaud et Genève ne connaissent pas de CCT, cela aurait été la meilleure manière de mettre en péril notre CCT vaudoise vu que l'on voit mal pourquoi on aurait mis sur pied cette CCT si on est les seuls à l'appliquer.



© Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) -Laurens Abu-Talib

Précisons encore que pour les bureaux de l'étranger, c'est la Loi fédérale sur les travailleurs détachés qui fait foi, qui renvoie au lieu d'exécution. Ce qui fait que dans le projet de loi, les travailleurs étrangers auraient dû respecter la CCT et pas les autres provenant des autres cantons.

Au fil de nos interventions, on a d'ailleurs fini par comprendre qu'il y a une très forte résistance contre le lieu d'exécution dans la mesure où celle-ci laisse place aux CCT à force étendue cantonales qui constituent un obstacle majeur à la sous-traitance à toutes conditions. De sorte qu'au sein des bureaux d'ingénieurs, essentiellement d'outre-Sarine et également du Tessin, il y a une tendance à tirer le projet de loi vers le lieu de provenance.

Bref, nous avons adhéré avec tous nos collègues de la CRAIA à un organisme de lobbying constitué par l'USIC pour l'occasion, et qui s'intitule AMPP-AföB ; nous vous renvoyons à leur site pour plus d'informations. Cet organisme est intervenu efficacement pour que, dans le projet, on atténue le poids du facteur prix, pour qu'on lutte contre les offres trop basses, pour que le maître d'ouvrage soit tenu d'intervenir dans de telles hypothèses, et surtout pour qu'on revienne, respectivement qu'on maintienne par rapport à la loi précédente, le lieu d'exécution.

Dans le cadre d'un premier tour de votation, le Conseil national nous a largement donné raison, mais le Conseil des Etats, de son côté, a confirmé le lieu de provenance à une grosse majorité.

Dans un deuxième tour, le Conseil national a maintenu sa position avec le lieu d'exécution. Et finalement, tout récemment, le Conseil des Etats est revenu sur sa première décision, a voté le lieu d'exécution par 20 voix contre 17, ce qui résorbe la divergence et règle à notre

connaissance cette question.

Finalement d'ultimes divergences ont encore du être éliminées devant la Commission de conciliation du Parlement qui s'est réunie le 19 juin. C'est à une voix près que le projet a passé devant le Conseil des Etats. De sorte que la Loi révisée a finalement été adoptée le 21 juin 2019 par le Parlement. Elle va donc entrer en vigueur en principe courant de l'année prochaine.

Tout cela après de nombreux mails que nous avons envoyés à nos conseillers-ères nationaux-ales et des Etats, après des contacts avec les parlementaires que nous connaissons et avec l'appui de l'AMPP-AföB que nous pouvons encore remercier pour ses prestations.

Pour nous, c'était une première expérience de lobbying au plus haut niveau et nous avons pu constater que notre démocratie helvétique n'est pas un vain mot, que l'on arrive à influencer le cours des choses pour peu que l'on parvienne à se regrouper et à présenter une masse critique suffisante.

Les commentateurs ont parlé de changements de paradigmes dans les marchés publics et c'est quand même l'AMPP-AföB qui a pu apporter cela.

Révision de l'AIMP

Un aspect tout aussi important va être les révisions de l'AIMP et des lois cantonales qui en découlent.



A ce niveau, nous savons que nous avons l'appui des instances vaudoises qui travaillent également à la mise sur pied de marchés publics équitables et qui respectent des prix corrects.

Image et objectifs de l'UPIAV

Si j'en juge par les énergies consacrées, je dois signaler les multiples workshops que nous avons tenus en vue de tenter de mieux profiler l'image et les objectifs de l'UPIAV. Ceci en lien avec la mise en place de la Convention collective de travail à force étendue et également en vue de recruter des nouveaux bureaux membres. Je ne m'étends pas davantage sur ce thème étant donné qu'il va

faire l'objet d'une présentation lors de notre AG de la part de Sylvain Guillaume-Gentil, membre de notre comité. Nous avons également tenté de modifier le déroulement de notre AG en vous proposant une table ronde et un débat sur des thèmes qui tournent autour de la structure de nos bureaux et qui devraient susciter le plus grand intérêt. Nous découvrirons avec vous cet événement sur lequel nous n'insistons pas davantage dans le cadre du présent rapport.

InterAssAr et CUB



L'autre élément qu'il nous paraît devoir signaler est en lien avec l'InterAssAr qui regroupe les associations professionnelles d'architectes, soit l'UPIAV, la SIA, le GPA, l'OSA et la FAS. L'InterAssAr a pu intervenir efficacement pour contribuer à l'aboutissement des négociations sur la CCT, et on peut lui porter crédit pour cet apport. Mais pour le reste, il y avait depuis de nombreux mois des problèmes de fonctionnement divers qui ont débouché sur la nécessité de restructurer cette institution.

Cela s'est fait lors de sa dernière AG, durant laquelle il a été décidé que les associations seraient représentées par leur président-e ou vice-président-e.

L'UPIAV ayant repris cette présidence, l'InterAssAr est donc actuellement dirigé par un ingénieur (Fabian Rozemberg), ce qui est déjà une révolution.

Il est question de rediscuter les objectifs de l'InterAssAr en fonction de ses statuts, voire d'y introduire les ingénieurs pour représenter l'ensemble des prestataires de services. Une première séance de travail devrait se fixer courant l'automne.

En l'état, l'avenir de l'InterAssAr est incertain, en tous

création d'une surface muséale consacrée à l'architecture dans Plateforme10. Au fil des évolutions, on parle maintenant d'une arrivée de certaines associations dans Plateforme10, mais tout est encore incertain, voire non défini. Tout comme l'avenir de la CUB, dépourvue de tout moyen financier malgré les gros efforts de ses instigateurs auxquels il faut quand même rendre hommage. Le but défini nous semble toujours avoir été hors de proportion par rapport à nos moyens à disposition.

Dans l'immédiat, le secrétariat poursuit ses activités à Beau-Séjour 16 et pas encore dans Plateforme10. Il fonctionne grâce à l'apport de Josette Schneider, notre collaboratrice, de Cédric Jacot-Guillarmod, notre spécialiste marketing, d'Alexandre Pilloud, notre informaticien/photographe, et de Nathalie Grangier, qui nous aide à tenir nos comptes.

Tous nos remerciements vont donc à ces divers contributeurs qui participent au bon fonctionnement de l'UPIAV.

Philippe Vogel, Secrétaire général UPIAV



© Barozzi-Veiga & Aires-Mateus - Futurs musées : mcb-a, mudac et musée de l'Elysée - PLATEFORME 10

les cas ses buts doivent être redéfinis. On peut mettre en lien avec l'InterAssAr la problématique liée avec la CUB, dont elle est issue. Son but étant d'organiser la

ENTRETIEN AVEC OLIVIER MÜLLER, DÉLÉGUÉ UPIAV AUPRÈS DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS ROMANDS



M. Olivier Müller, vous êtes ingénieur civil EPFL, responsable du département Tunnels et géotechnique chez CSD Ingénieurs, et le délégué de l'UPIAV auprès de l'Observatoire des marchés publics romands.

L'UPIAV est le partenaire principal de l'OMPr et participe à son fonctionnement, notamment en contribuant à raison de 50% à son budget annuel.

Entré en service officiellement en janvier 2018, l'OMPr fonctionne maintenant à plein régime il vise essentiellement à améliorer la qualité des procédures, que ce soit au niveau du respect de la législation ou d'une concurrence saine et loyale.

- Globalement, depuis l'avènement de l'OMPr, constatez-vous une évolution de la qualité des marchés publics publiés dans le canton de Vaud/en Romandie ?

Après un peu plus d'une année d'existence de l'OMPr, il est un peu tôt pour répondre de manière affirmative à cette question au niveau romand.

Nous constatons globalement une meilleure qualité des marchés publics dans le canton de Vaud, où l'OVMP existait depuis 2011. Cependant, il est indéniable que les pouvoirs adjudicateurs de l'ensemble des cantons sont généralement à l'écoute des observations de l'OMPr et, parfois, modifient leurs procédures de passation de marchés en conséquence.

- A votre avis, quels points principaux participent à cette amélioration ? (meilleure information aux acteurs économiques, support de l'OMPr aux maîtres d'ouvrage, crainte du smiley rouge et des recours éventuels...)

Les conseils de l'OMPr aux maîtres d'ouvrage est une composante importante, puisque l'amélioration des procédures est constatée suite à cette démarche. En outre, nous sommes en pleine révision de la loi sur les marchés publics, et donc en pleins débats au parlement.

Ce thème est régulièrement repris par la presse (générale ou spécialisée) et tout cela contribue à l'information aux personnes impliquées dans les marchés publics, que ce soient les pouvoirs adjudicateurs, mais aussi les organisateurs de procédures et les soumissionnaires.

La crainte du smiley rouge n'est à mon sens probablement pas déterminante, mais la crainte de recours oui, clairement.

- L'OMPr, dans tous les cas, tente une médiation avec les maîtres d'ouvrage pour parvenir à la publication d'un marché public conforme et juste. Malgré cela, on constate qu'il y a toujours des smileys rouges attribués, smileys mettant en

évidence des procédures évaluées comme mauvaises/non conformes. Quelles sont les principales raisons de l'échec de la médiation et de la publication de tels marchés ?

De manière simplifiée, il y a deux possibilités de mettre un smiley rouge à une procédure : lorsque celle-ci ne respecte pas une disposition légale importante ou lorsque celle-ci comporte de nombreux manques par rapport aux règles de bonne pratique, comme, par exemple, les règlements SIA 142, 143 et 144. Il y a toujours des procédures avec smileys rouges parce que certains pouvoirs adjudicateurs, parfois même dotés de juristes, estiment qu'une procédure respectant les dispositions légales est forcément une procédure satisfaisante et ne souhaitent ainsi pas apporter de modifications s'ils n'y sont pas obligés légalement.

- Est-ce que l'OMPr (seule ou par le biais des associations partenaires) prépare des actions pour améliorer ces points ?

Il faut toujours maintenir et continuer le dialogue constructif avec les maîtres d'ouvrage, c'est le point essentiel.

De nouvelles formations concernant les marchés publics, éventuellement avec d'autres partenaires, sont à l'étude.

Une volonté de faire plus souvent des recours n'est pas à l'ordre du jour, ceci étant de la responsabilité en premier lieu des soumissionnaires et, pour les cas les plus graves, éventuellement (mais pas obligatoirement) des associations professionnelles.

- Outre le cadre légal, des facteurs éthiques sont parfois évoqués par l'OMPr pour améliorer la qualité d'une procédure. Est-ce que les maîtres d'ouvrage sont réceptifs à des remarques sur ce sujet ?

Oui et non. Cela dépend beaucoup des personnes auxquelles on a affaire. Il y a une certaine inertie chez certaines personnes qui est difficile à ébranler, tandis que d'autres sont très ouvertes et très à l'écoute.

- Votre opinion sur l'évolution future des rapports entre les maîtres d'ouvrage et l'OMPr ?

De par son expérience au fil des années ainsi que les connaissances et la pratique des marchés publics par ses membres, l'OMPr est un acteur devenu incontournable des marchés publics en Suisse romande.

Pour preuve, le clin d'œil aux smileys fait à l'OMPr lors de la dernière journée « Marchés publics 2018 » organisée par l'Institut suisse du droit de la construction de l'UNIFR ou lorsqu'un maître d'ouvrage a répondu à une question d'un soumissionnaire en reprenant la réponse de la fiche d'analyse de l'OMPr !

L'évolution future passera toujours par le dialogue pour l'amélioration des procédures. Il faut réussir à convaincre les maîtres d'ouvrage qu'ils ont tout à gagner à organiser une procédure respectant non seulement les dispositions légales, mais aussi les bonnes pratiques.

M. Müller, merci pour votre contribution.

Interview menée par Alexandre Pilloud.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UPIAV, JEUDI 27 JUIN 2019, LAUSANNE.



Hôtel Beau-Rivage© Beau-Rivage Palace

La prochaine Assemblée générale de notre association se déroulera le jeudi 27 juin 2019, dès 16h45 à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne Ouchy.

Cette année, en lieu et place du repas, la partie statutaire sera suivie d'un table ronde publique co-organisée avec le Cercle Suisse des Administratrices sur le thème « Comment se structurer pour innover ? ».

Cette table ronde exceptionnelle sera modérée et animée par Serge Guertchakoff, rédacteur en chef du magazine BILAN.

Elle verra la participation de Mmes et MM. Olga Darazs, Présidente du Conseil d'administration du groupe CSD ; Me Sarah Perrier, avocate au barreau ; Jacques Richter, architecte EPFZ, associé RDR architectes et Martin Stucki, Directeur général du groupe Transitec.

Si la partie statutaire est réservée aux membres UPIAV, la table ronde est ouverte à tous.

A l'heure de la publication du présent bulletin il restait encore quelques places de disponibles pour assister à la table ronde. Inscription en ligne sur www.upiav.ch

VOYAGE UPIAV AU PEROU :



Les quelques 35 membres UPIAV ayant participé à notre voyage annuel sont tous de retour.

Philippe Vogel et Josette Schneider, notre secrétaire général et son adjointe, GO extraordinaires lors de ce périple, nous le relaterons en images dans notre prochaine édition de septembre.

FORMATION CONTINUE & INFORMATIONS PROFESSIONNELLES



HEIG-VD - CAS «Transports Publics».

Les réseaux de transports publics constituent l'ossature du système de mobilité des territoires et font l'objet de développement considérables. Pour réussir la mise en place de services performants, une connaissance approfondie des différentes composantes des transports publics est indispensable.

Dans cette formation axée sur la pratique, l'accent est mis d'une part sur les méthodes et outils de la pratique professionnelle et d'autre part sur la compréhension du contexte global dans lequel opère l'ingénieur-e de la mobilité.

Formation dirigée par les Prof. Yves Delacrétaz et Rébecca Dougoud.

Inscriptions jusqu'au 15 juillet, renseignements complémentaires sur le site de l'heig-vd www.heig-vd.ch rubrique formations continues



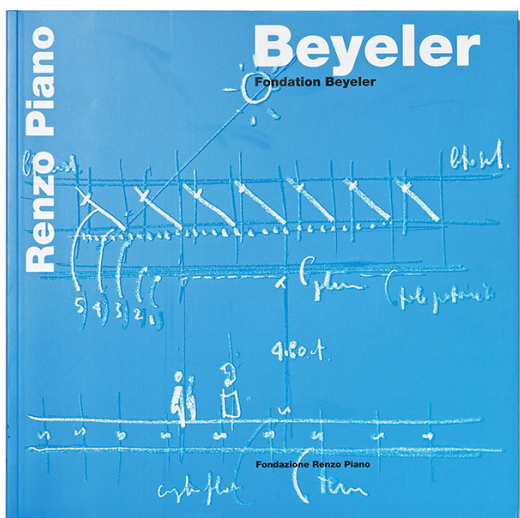
Brochure d'informations «Une activité en profondeur».

Infra Suisse distribue gratuitement une brochure d'information consacrée aux divers métiers des travaux souterrains.

La publication détaille les nombreuses perspectives professionnelles et possibilités de carrière dans une entreprise de travaux souterrains.

Infra Suisse est l'organisation professionnelle des entreprises actives dans la construction d'infrastructures. La brochure est disponible directement sur leur site: infra-suisse.ch

VISITES & PUBLICATIONS



Fondation Beyeler, visite guidée axée sur l'architecture.

L'une des œuvres les plus remarquables de la Fondation Beyeler est le bâtiment du musée de Renzo Piano. L'histoire de sa genèse - depuis l'idée d'Ernst Beyeler jusqu'à son ouverture en 1997 - vous est racontée lors de la visite guidée axée sur l'architecture.

Par ailleurs, la Fondation publie un ouvrage consacré au travail de Renzo Piano dans la conception du bâtiment. Visite: certains samedis, voir www.fondationbeyeler.ch | Livre: 190p. Chf 68.00 disponible sur shop.fondationbeyeler.ch



VISITE DE CHANTIER - "VORTEX"

La dernière visite de chantier UPIAV nous a conduits à Chavannes-près-Renens où nous avons eu la chance de découvrir le bâtiment «Vortex».

Vortex a été conçu par l'architecte zurichois Jean-Pierre Dürig du bureau Dürig AG, lauréat d'un concours organisé par l'Etat de Vaud. En 2016, il se concrétise sous la forme d'un partenariat public-privé, financé par la CPEV, réalisé en entreprise totale par Losinger Marazzi SA sous la conduite de la division « Immobilier » des Retraites Populaires.

Le premier coup de pioche s'est déroulé le 15 mai 2017, la livraison de l'ouvrage est prévue le 31 octobre 2019.

La visite, organisée par le secrétariat de l'UPIAV, a été conduite et commentée par M. Eric Burg, directeur «grands projets» chez Losinger Marazzi SA.

Pendant l'heure et demie de la visite, vingt membres UPIAV ont pu se faire une bonne idée du bâtiment et de ses installations. Le bâtiment étant en phase de second œuvre, il nous a même été donné de voir le prototype d'une chambre type, déjà aménagée.



En chiffres, «Vortex», c'est des logements pour 1000 étudiants et hôtes académiques, un peu plus de 32 000 m² de planchers, 137 m de diamètre extérieur et un budget global de 156 millions.

Outre les logements, le bâtiment abritera des commerces et des restaurants ainsi qu'un centre d'accueil pour la petite enfance.

Avant d'accueillir étudiants et hôtes académiques, Vortex fera office de village olympique pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020. A ce titre, il accueillera environ 1700 athlètes et accompagnants.

Au cœur du concept, la rampe hélicoïdale intérieure, longue de près de 3 kilomètres et accusant une déclivité de 2%, dessert tous les logements et permet de rejoindre la terrasse aménagée en toiture.

La visite s'est conclue par une verrée sympathique qui s'est tenue à la buvette des terrains de football de Chavannes-près-Renens.



Entretien avec Jean-Pierre Dürig

L'architecte concepteur du projet, M. Jean-Pierre Dürig à bien voulu répondre à quelques questions.

Monsieur Jean-Pierre Dürig, vous êtes architecte (MSc 1985) EPFZ. Vous avez notamment réalisé le théâtre de Fribourg et la gare souterraine HB Zürich. Vous avez également été professeur invité à l'EPFZ et à l'Université de la Suisse italienne.

Votre bureau Dürig AG est le lauréat du concours «Un quartier de logement étudiants pour les hautes Ecoles à la Pala, Chavannes-Près-Renens» avec le projet «VORTEX».

- Votre inspiration pour la conception du projet ?

Le bâtiment comme ville hélicoïdale – une densité qui respire – , une durabilité conceptuelle.

L'ensemble des logements est ordonné le long d'un bandeau de rue s'élevant comme rampe hélicoïdale de 1%. Les résidents empruntent ce parcours qui se révèle être l'élément participant à la création d'une unité sociale.

La rampe organise une densité sans égale et minimise l'impact au sol, protégeant les terrains précieux au bord du lac (biotope, rivière, berges).



Image de synthèse J.P. Dürig © Dürig AG

Cette rue publique mène sur la toiture aménagée avec vue sur le lac Léman. La forme circulaire renforce et explique le «vivre ensemble», l'échelle laisse respirer.

Le caractère structurel-public de cette rampe-rue relie commune, campus et paysage.

Les logements se positionnent comme des maisons, des boîtes le long d'un chemin hélicoïdal, générant un bâtiment avec deux géométries absolument différentes et imbriquées entre elles. L'imbrication de ces deux formes spécifiques, au-delà de la complexité conceptuelle, devient le véritable générateur de l'architecture et des synergies qui habitent dans le bâtiment.

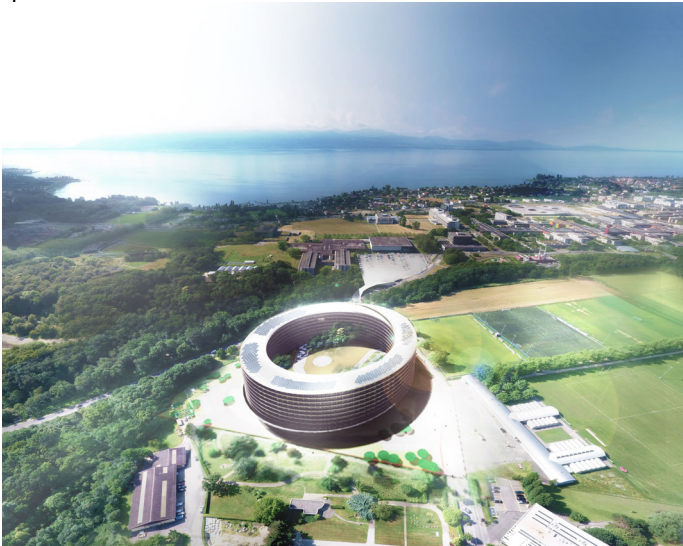


Image de synthèse © CEPV

- La première fonction de «Vortex» sera d'accueillir les athlètes et l'encadrement des Jeux Olympiques de la Jeunesse, quels ont été les défis conceptuels d'un tel programme ?

Nous avons eu la chance que notre concept établisse un lien entre une utilisation et une autre. En même temps, il a créé la robustesse nécessaire pour un tel changement de programme.



Les sphères publique et privée des deux programmes se complètent mutuellement et sont absolument visibles dans la conception.

Le principal défi était de réussir à construire un espace commun capable d'intégrer les différents participants à l'événement.

Nous avons cherché l'équilibre entre la privacité des logements et les activités propres à un événement de

cette envergure. La rampe devient un élément parfait pour apporter le dynamisme nécessaire au bâtiment et intégrer un programme très complexe avec une plus grande liberté.

- Avant de fonctionner comme logements et lieu de vie pour les étudiants et hôtes académiques de l'UNIL, «Vortex» fera office de village olympique pour les prochains jeux de la jeunesse en 2020; comment avez-vous abordé cette mutation du programme ?

L'objectif était de créer une ville avec suffisamment de lumière et d'air pour garantir un espace de vie agréable à long terme. Nous avons eu le souhait de structurer l'ensemble de manière flexible qui puisse répondre à des besoins programmatiques en constante évolution.

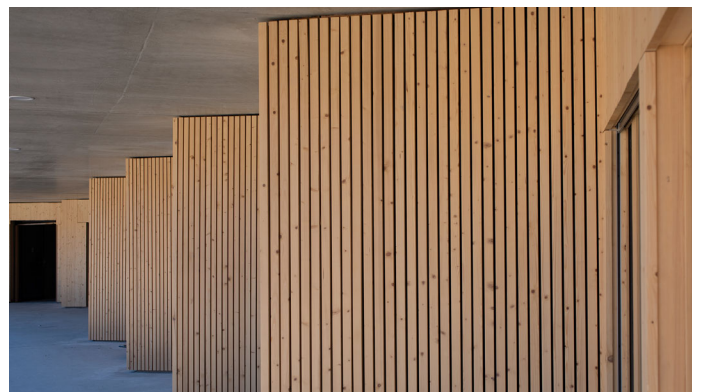


Vue de la rampe au niveau de la toiture

Donc, nous avons d'abord créé un espace adapté aux logements pour les étudiants en pensant à long terme au comment vivre en communauté dans un bâtiment de ces dimensions. Particulièrement en nous appliquant à résoudre tous les problèmes qui accompagnent un programme si complet.

Une fois le projet de logements le plus adéquat trouvé, nous l'avons ajusté pour servir cette communauté d'athlètes, un programme très ambitieux mais d'une durée très courte.

Ainsi, nous assurons la qualité que les logements nécessitent à long terme tout en répondant aux besoins spécifiques et ponctuels des Jeux Olympiques de la Jeunesse.



Vue des chambres côté cour

Nous pensons que nous garantissons, de cette manière, la plus haute qualité pour les deux configurations.

- Pratiquement, comment avez-vous concilié votre vision



Vue de l'espace intérieur, d'une surface de 8600m²

originale d'un projet «hors normes» avec les contraintes légales et normatives ?

L'idée est née en raison des exigences très élevées, avec un programme ambitieux dans un contexte urbain assez sensible.

L'approche réunit différents aspects simultanément. Le projet répond au niveau conceptuel et en même temps au niveau des contraintes normatives (échelle, densité, lumière, durabilité, chemin de fuite, etc.).

Le principal avantage du projet a toujours constitué aussi sa difficulté technique majeure. Comment construire cette rampe sans générer de grands ponts thermiques ? Cette question nous a accompagnés dans chacune de nos décisions, jusqu'à trouver la solution la plus adéquate.

Cette solution nous a alors aidés à résoudre l'autre grande difficulté : comment accéder à un espace plat depuis une rampe hélicoïdale ? Les solutions au projet se sont liées les unes aux autres jusqu'au moment où une solution cohérente pour l'ensemble du projet s'est affirmée.

C'est justement à ce moment de la conception que les normes ont été d'une aide précieuse, réduisant les limites pour pouvoir nous concentrer sur les points réellement essentiels, et laissant de côté les questions superflues.

Dans un projet plus conventionnel, les normes limitent la liberté de concevoir, mais dans un projet avec un concept si fort, elles aident à réduire les options envisageables et à trouver des solutions plus conventionnelles pour pouvoir construire le bâtiment de la façon la plus efficace.

Au nom de l'UPIAV et de ses membres, nous vous remercions d'avoir répondu à nos questions.



Image de synthèse © CEPV

Rédaction, édition et prises de vues Studio No³ - Vevey. Interview menée par Alexandre Pilloud. Avec l'aimable contribution de M. Jean-Pierre Dürig, bureau Dürig AG Zürich

Vous trouverez plus d'informations sur le projet sur le site de l'Université de Lausanne www.unil.ch, sur le site du CIO www.olympic.org ou encore sur le site du maître de l'ouvrage www.cpev.ch/immobilier/vortex



Vue de la route d'accès reliant le campus au bâtiment Vortex

- Au regard du projet «Vortex», est-ce que les normes n'ont pas tendance à prêter la créativité et l'expérimentation architecturale ?

Des contraintes complexes engendrent une réflexion plus radicale dans le concept et cela permet d'apporter des réponses spécifiques et ingénieuses.

Dans un projet si ambitieux, les normes nous ont fourni le cadre nécessaire pour transformer le concept en réalité.